

CERTIFICAT FHOR

N° de déclaration d'activité : 75331578633 / SIREN : 981435415

En l'application :

- ✓ Du décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- ✓ Du décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L. 6313-3 du code du travail,
- ✓ De l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail,
- ✓ De l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019
- ✓ Du décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- ✓ Du Guide de lecture du Référentiel National Qualité publié sur le site du ministère du travail,
- ✓ Du programme de certification PG25 d'ATALIA Certification
- ✓ Du décret n° 2021-1851 du 28 décembre 2021 portant sur les dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L6316-1 du code du travail,
- ✓ De l'arrêté du 30 décembre 2021 fixant la date limite de financement pour les organismes de formation en cours de certification qualité au 1^{er} janvier 2022 et prolongeant l'autorisation de réaliser l'audit initial à distance,
- ✓ Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation

ATALIA Certification, certifie que l'organisme cité ci-dessus a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par le :

Référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences

Pour les activités suivantes :

- ☒ L6313-1- 1° Actions de formation
- ☐ L6313-1- 2° Bilan de compétences
- ☐ L6313-1- 3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- ☐ L6313-1- 4° Actions de formation par apprentissage

et est déployé sur le site suivant :

5 rue Fenelon, 33000 BORDEAUX

Sous réserve du respect des caractéristiques certifiées,
ce certificat est valable du **19 décembre 2023** jusqu'au **18 décembre 2026**.

Date de certification initiale : 19 décembre 2023

Certificat N° ATA 1202 2023



Le Représentant Légal
JM. LEGAGNEUR